

## Conditions Financières de Formation

## Rentrée Septembre 2023

Adhésion annuelle à l'association : 45€ (inclue au coût annuel)					
FORMATION INITIALE SCOLAIRE (Hébergement, Restauration, Frais administratifs, Frais généraux)	COÛT ANNUEL				
	DEMI-PENSION	PENSION			
4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> « Découverte Professionnelle » de l'enseignement agricole	1 340,00 €	1 999,20 €			
Certificat d'Aptitude Professionnel (CAPa)	1 460,00 €	2 036,80 €			
Certificat d'Aptitude Professionnel* (CAP)	1 395,00 €	1 930,60 €			
Seconde Professionnel (2 <sup>nde</sup> Pro.)	1 540,00 €	2 099,20 €			
Baccalauréat Professionnel (Bac Pro)	1 535,00 €	2 317,80 €			

<sup>\*</sup>pour les apprenants de plus de 16 ans.

En formation initiale scolaire: la famille peut prétendre aux bourses nationales. Le dossier est à constituer auprès de l'établissement d'origine, collège public ou privé de l'Éducation Nationale. Pour les jeunes originaires de formation agricole, la famille doit solliciter la MFR-CFA pour obtenir un dossier de demande de bourses.

Pour effectuer une simulation : <u>Calculateur de Bourses</u>

Adhésion annuelle à l'association : 45€ (inclue au coût annuel)				
FORMATION INITIALE APPRENTISSAGE (Hébergement, Restauration, Frais administratifs, Frais généraux)	COÛT ANNUEL			
	DEMI-PENSION		PENSION	
	Sans aide***	Avec aides OPCO**	Sans aide***	Avec aides OPCO**
Certificat d'Aptitude Professionnel (CAPa)	1 460,00 €	1 250,00 €	2 036,80 €	1 322,80 €
Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP)	1 395,00 €	1 200,00 €	1 930,60 €	1 267,60 €
Brevet Professionnel (BP)	1 230,00 €	1 050,00 €	1 724,40 €	1 112,40 €
Seconde Professionnelle (2 <sup>nde</sup> Pro.)	1 440,00 €	1 200,00 €	2 099,20 €	1 283,20 €
Baccalauréat professionnel (Bac Pro)	1 535,00 €	1 250,00 €	2 317,00 €	1 348,80 €
	Les aides des OPCO sont recalculés en fonction de l'état de présence de l'apprenti			

## Aides des OPCO\*\*

Aides OPCO*	3€ pas repas - 6€ par nuit
Permis de conduire, logement, équipement professionnel	Se renseigner auprès de la MFR-CFA

<sup>\*</sup>uniquement pour les apprentis en entreprises privées, l'établissement tiendra l'apprenti informé au fur et à mesure des notifications

Pour toute absence d'une semaine entière, l'association déduira les frais annuels de 42,50€ (Demi-Pensionnaire) ou 62,50€ (Pensionnaire)











https://www.mfr-pre-en-pail.fr UAI: 0530829N

<sup>\*\*</sup>Opérateur de Compétence (OCAPIAT, Entreprises de Proximité, ...) : désigné par l'état, enregistre les contrats et a pour mission de financer l'apprentissage.

<sup>\*\*\*</sup>Pour les apprentis en collectivité territoriale ou service de l'état, aucune aide pour l'apprenti n'est prévue, les conditions financières correspondent à la formation initiale scolaire. La MFR-CFA fournit le premier équipement professionnel à tous les apprentis sans surcoût.